

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2022** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 145 140,75 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **189 720,67 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Événements significatifs de l'exercice

- **Faits caractéristiques de l'exercice**

Les engagements en matière de retraite ne sont pas chiffrés. Ils sont estimés négligeables.

- **Autres éléments significatifs**

La société a cédé sa branche de formation sur la fin d'année 2022.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et développement Brevets Fonds commercial Autres	13 119,00			13 119,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Autres	107 940,00	991 990,00	480 438,00	619 492,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations Prêts Autres	60,00	100,00		100,00 60,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et développement Brevets Fonds commercial Autres	7 767,00	1 224,00		8 991,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Autres	17 003,00	29 609,00	1 577,00	45 035,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES Participations Prêts Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	60,00	60,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	160 239,00	160 239,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices	20 577,00	20 577,00		
TVA	20 125,00	20 125,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	30 939,00	30 939,00		
Charges constatées d'avance	518,00	518,00		
TOTAL	232 458,00	232 458,00		
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	420 564,00	71 397,00	249 498,00	99 668,00
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 979,00	54 979,00		
Personnel et comptes rattachés	10 396,00	10 396,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	10 410,00	10 410,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	29 492,00	29 492,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	265,00	265,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	16 247,00		16 247,00	
Autres dettes	2 082,00	2 082,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	544 435,00	179 021,00	265 745,00	99 668,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice	441 281,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 611,00			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	16 247,00			

- État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
Charges d'exploitation	31 817,00	0
TOTAL	31 817,00	

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
6122 - Crédit-bail auto (TVA 20%)	221,00	
TOTAL	221,00	

Bilan actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	13 119	8 992	4 127	5 352
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 445	8 905	44 541	21 557
	Autres immobilisations corporelles	566 047	36 130	529 917	46 570
	Immobilisations corporelles en cours				22 811
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations	100		100	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	60		60	60
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		632 771	54 026	578 745	96 349
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	200		200	50
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	160 239		160 239	177 848
	Autres créances	71 442		71 442	4 177
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	20 000		20 000	20 000
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
	DISPONIBILITÉS	313 997		313 997	341 405
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	518		518	511
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		566 396		566 396	543 992
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		1 199 167	54 026	1 145 141	640 341

Bilan passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 500	1 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	409 187	206 144
	Report à nouveau		
AUTRES FONDS PROPRES	Résultat de l'exercice	189 721	233 042
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	600 708	440 987
	Produit des émissions de titres participatifs		
PROV.	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
DETTES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES	TOTAL PROVISIONS (II)		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	420 564	41 894
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 979	10 967
	Dettes fiscales et sociales	50 562	124 497
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 329	21 997
Écarts de conversion passif (IV)	Produits constatés d'avance		
	TOTAL DETTES (III)	544 433	199 354
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		1 145 141	640 341

A3SO
SAS AU CAPITAL DE 1.500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : Route d'ARETTE 64570 ARAMITS
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS : PAU 798 102 620

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE

Du 30 Juin 2023

L'an deux mille Vingt-Trois
Et le 30 Juin à seize heures,

M. Arnaud CHAUVIN, associé unique de la société dénommée « **A3SO** », au capital de 1.500 euros, dont le siège social de la société Route d'ARETTE 64570 ARAMITS, en sa qualité de propriétaire de la totalité des parts représentant le capital social,

Et Président-associé unique de ladite société,

Après avoir exposé ce qui suit :

. En sa qualité de Gérant-associé unique, l'associé unique a établi et arrêté les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022,
. la société n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés,
. La société n'est pas soumise à l'obligation de nommer un commissaire aux comptes

A pris les décisions suivantes ayant pour objet la constatation des conventions conclues dans le cadre de L 223-19 du Code de commerce, l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et la constatation et l'affectation du résultat :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique prend acte des conventions visées par l'article L 223-19 du Code de commerce et qui ont été passées par lui pendant l'exercice écoulé :

- Compte courant d'associé au 31/12/2022, non rémunéré : 16.246,52 euros

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, tels qu'ils ont été établis par lui en sa qualité de Gérant-associé unique, faisant ressortir un bénéfice de 189.720,67 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante, soit un bénéfice de 189.720,67 euros de la manière suivante :

. En compte de réserve facultative : 189.720,67 euros

Sur le plan fiscal, il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, et en dehors des cas où les actions seraient détenues dans le cadre d'un plan épargne en actions, les dividendes versées à des personnes physiques résidentes fiscales en France sont soumis :

- A l'impôt sur le revenu, soit au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,80% (article 117 quater du CGI), soit si le bénéficiaire formule dans sa déclaration une option globale pour l'ensemble de ses revenus, gains nets, profits, plus-values et créances, au barème progressif, après application d'un abattement de 40% du montant brut perçu (article 200A et 158 du code général des impôts) ;
- Aux prélèvements sociaux au taux global de 17,20 %

Dès lors, à l'exception des personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France ayant formulé une dispense dans les conditions de l'article 242 quater du code général des impôts (dispense conditionnée par le montant du revenu fiscal de référence), l'établissement payeur appliquera le prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,80%, et les prélèvements sociaux au taux de 17,20%.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été de :

Exercice	Distribution	Abattement	Date AG
2019	48000	40%	30/06/2020
2019	10000	40%	01/07/2020
2021	100000	40%	31/12/2021

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet par l'article L 223-31 du Code de commerce et par l'article 44-2 du décret du 23 Mars 1967.

L'associé unique

Signé électroniquement le 07/11/2023 par
Arnaud CHAUVIN

 Signed with
universign

